

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INTRANSIGEANT

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine.	10 fr.	6 fr.
France et Algérie.	12 »	7 »
Etranger.	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — 10, Rue Annibal — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echos 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Faits divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4^e page, 0,40 la lig.

PAYABLES D'AVANCE

Le RÉSIDENT GÉNÉRAL devant le TRIBUNAL de L'OPINION PUBLIQUE

Tunis, le 27 Avril 1899

Le Résident Général DEVANT LE TRIBUNAL de l'opinion publique

L'opinion publique, cette reine du monde qui commande même aux rois, a parlé, il nous semble, assez clairement, lundi, pour être entendue de Millet et de nos gouvernants.

A force d'envoyer la presse indépendante devant son tribunal de « gouvernement » présidé par le très noble et peu décoratif Fabry de Cherrier, où elle est assassinée impitoyablement et féroce, M. Millet a fini, à son tour, par comparaître devant le tribunal dont il est justiciable, tribunal dont les sentences sont sans appel : celui de l'opinion publique !

La présidence en était dévolue à l'honorable M. Krantz, Ministre des Travaux publics, en remplacement de M. Delcassé empêché, avec MM. Legrand et Mougeot, les deux sous-secrétaires d'Etat à l'intérieur et aux postes et télégraphes, pour assesseurs. Le siège du ministère public était brillamment occupé par M. de Carnières qui requerrait au nom de la Colonie française justement lasse d'une administration exécrable et prête à succomber sous le poids des charges chaque jour grandissant, grâce à un gaspillage inouï des deniers publics, bien difficile, parfois, à dissimuler.

Jamais depuis l'arrivée, de funeste mémoire, du sieur Millet, l'assistance n'avait été si nombreuse dans les salons de la Résidence. On voyait que la Colonie avait répondu à l'appel que nous lui avions adressé de se porter en foule à la maison de France pour y saluer le Ministre de la République qui avait bien voulu traverser la Méditerranée pour venir, tout exprès, entendre nos doléances. Le rayonnement et la joie se lisaient sur tous les visages, car on savait depuis la veille, à la

magnifique réunion publique du *Politeama* que la Colonie, par l'organe du président de la Chambre d'Agriculture, ferait le procès de l'administration milletiste devant le Ministre des Travaux publics et les deux sous-secrétaires d'Etat qui l'accompagnaient.

Dans un langage clair, net, précis, constamment souligné par de nombreux applaudissements et de non moins nombreuses marques d'approbation, M. de Carnières a exposé la situation lamentable faite aux colons français depuis l'arrivée néfaste du successeur de M. Rouvier.

Et ces applaudissements unanimes presque à chaque phrase du porte-parole de la Colonie agricole, en cette circonstance le porte-parole de tous, hauchant son discours, avaient le don d'agacer, au possible, les nerfs de notre Résident général, déjà, cependant, de tempérament très nerveux, de le sur exciter au point de lui faire perdre toute mesure et d'oublier même qu'il n'était qu'un fonctionnaire à gages d'une République et non un tyran devant qui tout doit plier, l'on doit s'incliner bien bas, et subir les caprices sans mot dire.

Comme il était à prévoir, des incidents significatifs ont eu lieu, qui ont montré aux membres du Gouvernement sous son vrai jour l'étrangleur de la presse, le despote que nous subissons depuis plus de cinq ans avec une patience admirable, lassée, de trop en supporter.

M. Millet n'a pu être assez maître de lui-même pour faire bon visage à mauvaise fortune et répondre par des paroles mielleuses à des coups droits et d'autant mieux portés qu'ils étaient l'expression de la vérité et de la réalité.

Tant mieux pour nous. Tel il est, tel les ministres l'ont vu et tel ils le dépendront à leurs collègues. Et, en secouant la poussière collée à leurs chaussures, au moment du départ du

bateau qui les emportera vers la patrie absente, ils ne pourront s'empêcher de comparer les Français de Tunisie à de véritables héros et de jeter un regard de compassion sur notre malheureux sort en s'écriant : « Pays inhabitable, mais braves Français, honnête colonie ! »

Cependant, en les voyant partir, il nous reste au fond du cœur une suprême consolation : celle d'espérer qu'ils contribueront de tous leurs efforts à nous débarrasser de Millet-la ruine puisque celui-ci ne veut pas s'en aller de bonne grâce bien que le tribunal de l'opinion publique, cette reine du monde qui commande même aux rois, ait parlé. Mais, M. Millet, plus grand et plus puissant que les rois, ne veut pas l'écouter.

A bientôt, il faut l'espérer, le déblayage de la place !

Em. LACROIX.

Un punch d'honneur sera offert lundi soir dans le local du *POLITEAMA* par la Colonie reconnaissante à MM. Chabert et de Carnières, qui ont défendu nos intérêts avec une énergie dont on ne saurait trop les féliciter.

Le local sera certainement trop petit pour contenir l'assistance qui répondra à l'appel des organisateurs de ce punch d'honneur.

TARTUFERIE !

M. Millet a eu le toupet de dire qu'il ne craignait pas la lumière, qu'il la voulait aussi complète que possible et regrette que tous les journaux sans distinction, toute la France, qui pense et qui écrit, fut représentée à ses fêtes.

On ne peut pas se fier davantage du public.

M. Millet ne craint pas la lumière ! mais pour l'étouffer il fait emprisonner préventivement rédacteur en chef, gérant et imprimeur de la *Petite Tunisie* qui sont traités en prison comme des malfaiteurs dangereux, il rétablit un cautionnement de six mille francs aboli depuis dix ans par un de ses prédécesseurs ; il poursuit et le tribunal condamne un de nos confrères au maximum de la peine pensant qu'il ne trouvera pas les billets de mille nécessaires pour compléter son cautionnement, il fait saisir chaque fois son journal — non politique — sous le

fallacieux prétexte qu'il est politique...

Voilà de quelle manière cet homme ose dire, impudemment, qu'il ne craint pas la lumière !

Que serait-ce donc s'il la craignait ! Il enverrait, sans doute, les journalistes au bain !

« Je voudrais, ose dire M. Millet, que tous les journaux fussent représentés ici ! »

C'est pour cela qu'il s'empresse d'éliminer tous ceux grands ou petits, parisiens ou locaux, qui osent le critiquer et demandent de toutes leurs forces un rappel qui est devenu aujourd'hui une absolue nécessité.

Plusieurs journaux de Paris apprécient sévèrement la conduite de M. Millet après les incidents de la Résidence et du vin d'honneur.

Ils disent avec juste raison que la situation de M. Millet est devenue très difficile en Tunisie.

UNE BONNE FARCE !

M. Millet avait décidé qu'un vin d'honneur serait offert, par la Colonie à M. Krantz et aux deux sous-secrétaires d'Etat aux postes et à l'intérieur, dans le local de l'*Hôtel des Sociétés françaises* plus généralement connu sous le nom de *Folies tunisiennes*.

D'après M. Millet, la Colonie devait se composer de cent à cent-vingt personnes pour la plupart fonctionnaires ou dévouées à sa politique ruineuse, en un mot, la salle était parfaitement faite pour que aucune note discordante ne parvint aux oreilles des membres du gouvernement.

Mais M. Millet avait compté sans notre malin confrère Colin, qui, dès l'issue de la réception de la Colonie à la Résidence par M. Krantz, faisait distribuer l'avis suivant :

SUJETS FRANÇAIS !

L'honorable M. Krantz, Ministre de la République, à qui nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue, a invité tous les Français à venir ce soir à cinq heures à l'*Hôtel des Sociétés Françaises* (Palais Cohen) entendre la réponse du Gouvernement de la République aux demandes exprimées ce matin à la Résidence par les délégués des trois Collèges, savoir :

1^o Communication détaillée du Budget Tunisien.

2^o Réduction des dépenses.

3^o Liberté de la presse.

Nous engageons tous nos amis à se rendre à l'invitation de M. le Ministre de la République Française.

Vive la Liberté,

Vive la République,

Vive l'annexion.

A. M. COLIN DE LARMOR

On pense si cet avis produisit l'effet qu'en attendait son auteur, de

sorte que, dès l'ouverture des portes, une poussée se produisit, la Colonie, la vraie, put être là pour entendre les discours et faire connaître ses sentiments.

Pendant le discours de M. Millet elle les manifesta par des rumeurs continuelles.

A un moment donné, M. Millet, visiblement agacé par le tapage et les protestations qui s'accroissaient, interrompit son discours pour dire :

« Nous ne sommes pas ici dans une réunion publique. Nous avons assez souvent l'occasion de nous trouver ensemble, et vous avez d'ailleurs vos représentants à la Conférence Consultative, pour exprimer vos doléances. Nous devons faire honneur à nos hôtes, et je considère ici comme une suprême inconvenance toute manifestation. »

Cette sortie maladroite ne fit que redoubler le chahut surtout lorsqu'il parla de faire évacuer la salle.

Mais enfin, le calme finit par renaître et M. Millet put achever son discours.

Cette réunion a dû finir par dissiper les doutes qui pouvaient encore germer dans l'esprit du Ministre sur les sentiments de la Colonie à l'égard de son Résident, surtout lorsqu'en terminant son discours il a voulu convier la Colonie à s'unir au Résident général ; de toutes les poitrines à la fois les cris de *non, non* retentirent provoquant l'étonnement de M. Krantz qui s'en étonne et ne peut comprendre qu'on réponde par des sentiments hostiles à l'appel à l'union fait par M. Millet.

C'est que, comme on connaît les saints, on les honore.

En définitive, bonne journée pour la Tunisie et mauvaise pour M. Millet qui, le soir, au moment du dîner, fut obligé de s'excuser auprès des Ministres et des sous-secrétaires d'Etat et d'aller se coucher.

Le repas fut d'un triste, mais d'un triste, aussi la soirée s'en ressentit et provoqua une déroute même parmi les rares amis de Millet.

A dix heures et demie, toutes les lampes étaient éteintes et la Résidence faisaient l'effet d'une prison.

Pendant ce temps, M. Millet, se rongait les poings.

Il y avait réellement de quoi. L'aveugle Millet ! nous avons compati à sa douleur.

Échos & Nouvelles

M. Krantz est passé par Tunis en semant sur son passage, quelques hochets qui font toujours plaisir à ceux qui les reçoivent.

Seul, ce pauvre Lecore n'a rien récolté....

Plaiguez ce pauvre Lecore !

Cependant, tout vient à qui sait attendre et si le 14 juillet Lecore ne récolte pas la légion d'honneur il

récoltera sûrement un nouveau contrat d'impression et d'exploitation du *Journal officiel Tunisien*.

Ce sera une compensation.

On ne parle plus de ce malheureux Bénét qui gémit au fond d'un noir cachot sur les désagrèments du jeu des fausses signatures.

Bénét, pourtant, n'est pas le seul du genre en Tunisie, et la Colonie a vu, lundi, avec stupéfaction, à l'issue de la réception de la Colonie par le ministre Krantz, le Résident général, lui-même, serrer la main à un faussaire...

Peut-être, empressons-nous de le dire, que M. Millet ignore les faux commis... ce serait là sa seule excuse.

Les Algériens et les amis du sympathique député d'Oran, M. Etienne, ont eu l'excellente idée de lui offrir un punch à l'occasion de son passage à Tunis.

M. Etienne nous a personnellement rendu trop de services pour que nous n'applaudissions de tout cœur à cette manifestation de sympathie.

Ce punch aura lieu aujourd'hui à neuf heures du soir, au *Café du Commerce*, avenue de France.

Le prix de la carte est fixé à deux francs et non à quatre comme il a été annoncé par erreur.

On trouve des cartes chez Mme Demoflys et à la Brasserie du Phénix.

Nous avons envoyé nos félicitations au docteur Lambert de Sousse pour avoir bu au départ de M. Millet au vin d'honneur offert par nos compatriotes de Sousse au ministre Krantz et aux deux sous-secrétaires d'Etat.

Où étaient donc les rédacteurs du *Progrès du Centre* ?

Les uns après les autres, les bataillons de renforts envoyés au moment des affaires de Fashoda, vont retourner en France.

La décision que vient de prendre le gouvernement nous paraît des plus critiques.

Avec la *Politique Coloniale* nous demandons si on ne s'est pas un peu pressé de renvoyer en France, ou en Algérie, les renforts que l'on avait hâtivement appelés en Tunisie ? Après avoir été imprévoyant ne revient-on pas trop tôt imprudent ? Pourquoi n'avoir pas gardé à Bizerte quelques troupes de suppléant ? Si elles ne servaient à rien, et cela n'est pas absolument sûr, leur présence était sans inconvénient. Qu'elles soient à Bizerte ou ailleurs, elles coûtent le même prix. Il y aurait même quelque avantage à ce qu'on les vit séjourner dans la Régence à l'heure actuelle. Les garnisons de Tunisie valent autant et mieux que quelques autres du littoral, pour l'instruction et l'agrément des officiers et soldats.

Nous avons vu avec plaisir que les députés Lehérissé, Berthelot, Massé, Delbet et Chapuis avaient adressé une dépêche au Ministre de la Guerre l'informant qu'ils l'interpelleront à ce sujet.

Nos vives félicitations à MM. Gauvry, Wirriot, Taieb Djellouli, Saurin, Baille, Ridet, Proust, Duffo, Duval, Dr Loir, Coste, Deroy, Coulon, pour les décorations de la Légion d'honneur, Instruction publique, Mérite agricole ou Palmes académiques qu'ils viennent de recevoir.

Une habitude qui peut paraître ridicule, c'est celle qui consiste de soumettre préalablement au Résident général, par les présidents des Chambres de Commerce et d'Agriculture, les textes des discours qu'ils doivent prononcer en sa présence.

Il faut croire que celui de M. de Carnières n'avait pas eu le don de plaire à M. Millet puisque en le lui retournant, notre Résident épinglea avec sa carte de visite sur laquelle il avait écrit chroniquement ces trois mots : *avec ses remerciements*.

Remerciements ou non, M. de Carnières a bien mérité de ses concitoyens — et nous lui adressons les nôtres les plus sincères.

Dans chaque journal il y a un monsieur qui est appelé à récolter les décorations, à la *Dépêche Tunisienne* c'est M. Lafitte, retour de Port-Saïd, qui est appelé à les recueillir et à les collectionner.

En moins de trois ans, ce monsieur a reçu le Nichan, le Mérite agricole et les Palmes académiques.

S'il retourne jamais à Toulouse, sa ville natale, ses concitoyens seront tout étonnés de voir la boutonnière de l'adversaire malheureux du *Télégramme* ornée d'un ruban multicolore.

Et ils se demanderaient si les services rendus par M. Lafitte, pour avoir récolté cette ferblanterie, en Tunisie, sont de même nature que ceux de Toulouse.

Il paraît que le Résident général, qui n'en est plus à compter ses incorrections, en aurait commis une, samedi, à Bizerte, à l'égard de l'honorable général baron de Sermet, commandant la division d'occupation.

Elle ne nous étonnerait nullement de la part d'un Millet qui si souvent oublie les convenances mêmes les plus élémentaires.

Depuis quelques jours on nous signale de grands mouvements de troupes qui parcourent la Kroumirie, le Nefsa, Mateur et Bizerte.

À la veille des journées chaudes, on pense aux costumes à commander. Nous ne saurions trop rappeler que le *PETIT LOUVRE*, le magasin chic, des Frères CHEMLA, a fait venir une cargaison des dernières nouveautés de la saison.

Un coupeur habile est attaché à l'établissement dont les vêtements ont déjà fait l'admiration des fashionables de la ville.

Mesquine Vengeance !

Si la vengeance est un plaisir des dieux, elle est aussi celui du proconsul qui a amassé tant de ruines autour de lui qu'on ne peut plus les compter.

L'autre jour, à l'issue de la réception de la Colonie à la Résidence, par M. Krantz, notre confrère Colin de Larmor s'est avancé vers le ministre des Travaux Publics et d'une voix vibrante, en présence de M. Millet, a prononcé ces énergiques paroles :

« Monsieur le ministre, si vous débarrassiez la Tunisie de M. Millet dans les vingt-quatre heures, la Colonie vous porterait en triomphe ! »

M. Millet qui avait entendu les paroles adressées au ministre, en devint blême, il dut immédiatement combiner sa vengeance.

Elle ne s'est pas fait attendre. Dès mercredi, notre confrère recevait du coup trois assignations à comparaître devant le tribunal correctionnel, audience du 2 mai, c'est-à-dire mardi prochain.

Le premier, sur la plainte de M. Millet, vise des passages de l'interview de M. Delahaye, paru dans le même numéro de l'*Echo* pour lequel Colin s'est vu infliger une année d'emprisonnement et 2.000 francs d'amende ; le second, pour avoir fait paraître son journal *non politique*, sans avoir versé les 2.000 francs d'amende, qui, à notre avis et à celui de l'honorable procureur de la République, n'avaient pas besoin d'être consignés puisque M. le procureur avait délivré le récépissé de dépôt ; le troisième, pour *distribution d'imprimés sans avoir obtenu l'autorisation des autorités compétentes*.

On croirait rêver en lisant tous ces motifs d'assignations invoqués pour poursuivre Colin !

Ils démontrent l'état de surexcitation de M. Millet dans lequel l'ont plongé des événements qu'il a pro-

voqués par ses sorties intempestives et maladroitement.

Ce n'est pas nous qui nous en plaignons, car nous savons trop ce que l'amitié de M. Millet nous a coûté :

1^o Une arrestation illégale, étant de passage à Alger, et un emprisonnement, non moins illégal, de trois semaines, pour une peine amnistiée, à la prison d'Alger ;

2^o Un autre emprisonnement de vingt-cinq jours avec arrestation à la Millet et traitement idem, rue de l'Église, à Tunis ;

Et enfin 3^o l'odieuse arrestation préventive du 24 décembre 1896, suivie d'une condamnation à une année d'emprisonnement, réduite à six mois à Alger et transfert entre gendarmes de la prison de Tunis à celle de Constantine, de celle-ci à Barberousse, à Alger, puis après comparution devant la Cour d'Alger, retour toujours entre deux gendarmes de la prison d'Alger à celle de Constantine et de cette dernière à celle de Bone où s'est achevée notre détention pour avoir *attenté aux droits et pouvoirs de la République Française*, personifiés dans la personnalité de M. Millet, le quasi-pacha bey, possesseur du royaume de Tunis.

Tant va cependant la cruche à l'eau qu'elle finit par se casser et ce ne sont pas les poursuites enfantines auxquelles on s'est livré vis-à-vis de Colin qui remettront M. Millet à flot et prolongeront son séjour en Tunisie.

Ces poursuites font de Colin un martyr parce qu'on n'ose pas poursuivre Delahaye, un ancien député qui a conservé des amis dans le parlement, et la « *Dépêche* » qui, la première a lancé la grave accusation de complicité d'assassinat et sur laquelle a dû s'appuyer le procureur de la République pour obtenir la condamnation de Colin.

EM. L.

Nouvelle saïte de "l'Echo Tunisien"

Malgré que mille francs de cautionnement est à dire mille de plus que la loi le prescrit, *l'Echo Tunisien*, non politique, vient encore, d'être saisi sur ordre sans doute, du juge d'instruction.

Cette saïte a lieu lundi juste au moment de la présence, à Tunis, des sénateurs, députés et journalistes invités au Résident général qui ont eu l'occasion d'admirer une des beautés du protectorat chanté sur tous les tons et toutes les gammes à tant le signe par certaine presse métropolitaine.

La chasse aux *gayaouleds* vendeurs de *l'Echo*, et toute la gent policière secré a dû leur offrir un spectacle nouveau et auquel ils sont loin d'être habitués puisque la Tunisie est le seul pays où le régime de la presse permet une telle monstruosité.

NOTE DE LA SEMAINE

PRESSE ET PRESTATIONS

Dans une conférence donnée à Paris, sur la liberté d'association, M. Michel Pelletier a prononcé un discours au cours duquel la phrase suivante a été prononcée :

Il y a trois droits corrélatifs, la liberté des réunions, la liberté d'association et la liberté de la presse. Accorder l'un, en refusant les autres est une inconséquence, équivalant à la négation de toutes.

Voilà pourtant où nous en sommes, nous, colons français, venus en Tunisie.

Nous laisserons de côté la liberté des réunions et celle d'association pour nous occuper de la liberté de penser et d'exprimer publiquement les idées que tout citoyen a le droit d'émettre.

Le prétexte de protéger la vie privée de certains membres de la Co-

lonie contre les attaques des écumiers de la presse est idiot. La vie privée d'un fonctionnaire doit être aussi inattaquable que ses actes administratifs.

Les lois sont faites pour être appliquées et du moment que la *Métropole, l'Algérie et les Colonies* s'en contentent et s'en trouvent bien, nous ne voyons pas pourquoi nous ne ferions pas de même.

C'est non seulement une atteinte à une des plus grandes libertés des temps modernes au sens propre du mot, mais c'est aussi la vie retirée à quelques pauvres bougres pas assez protégés pour pouvoir percer dans une administration du Protectorat.

Car il faut bien convenir d'une chose : c'est que si le cautionnement n'existait pas, le nombre de revues et journaux serait le double de ce qu'il est actuellement. Tout le monde n'a pas dix mille francs à risquer dans une entreprise aussi aléatoire et dix mille francs ne se trouvent pas toujours sous le pied d'un cheval.

Seuls, les journaux jouissant de la faveur publique ou ceux qui sont subventionnés profitent de la situation actuelle.

Comptez donc le nombre de personnes que fait vivre le moindre petit journal et les sommes qu'il met journellement en mouvement, les gens du métier peuvent seulement s'en rendre compte.

Si nous laissons maintenant le côté économique pour envisager le côté moral ! Quelle triste impression cela ne produit-il pas sur l'esprit des habitants des pays qui jouissent de la liberté de la presse ?

« Ce sont donc tous des bandits, ces fonctionnaires tunisiens puisque pour les faire tenir tranquilles il a fallu une loi spéciale sur la presse ! »

Heureusement, qu'un mouvement de réaction se produit. Quelques-uns de nos hommes politiques ont daigné jeter un regard attendri sur leurs compatriotes de la Régence.

Les organes qui passent pour être officieux, eux-mêmes, commencent à réclamer la suppression du cautionnement dont ils avaient approuvé, au début, l'institution.

Tout comme les *Prestations*, l'opinion publique, bien conduite et bien secondée finira par avoir raison d'une loi de circonstance qui n'a plus de raison d'être.

Il est certain qu'il est dur pour un gouvernement de saper une institution qu'il croit excellente et qui lui sert de bouclier contre la critique, mais c'est encore en revenant sur certaines actions que ce même gouvernement peut regagner sa popularité perdue.

Le Protectorat a deux occasions pour cela :

Le retrait du décret relatif aux prestations et le retour à la loi française de 1881 sur la presse. Qu'il en profite avant que le député Brunet ne porte l'affaire devant le parlement.

Trois Télégrammes

Les télégrammes suivants ont été adressés à MM. Delcassé et Guillaïn :

MP. — DELCASSÉ,
Ministre Affaires étrangères, Paris.

« Presse indépendante félicite Ministre pour abstention fêtes patronnées par ministre beylical Millet, étrangleur presse.
« *Echo Tunisien et Petite Tunisie.* »

MP — GUILLAÏN,
Ministre Colonies, Paris.

Vives félicitations pour abstention opportune caravane ferryygolarde.
Vive liberté presse.

LACROIX,
directeur *Petite Tunisie.*

GUILLAÏN,
Ministre des Colonies, Paris.

Vous félicite pour abstention opportune caravane héro-comique millettiste.
Vive liberté presse.

COLIN DE LARMOR.

Vin d'honneur !

Nous ne savons pourquoi M. Millet a éprouvé le besoin d'y aller d'un discours, pour réfuter les réquisitoires justes et sévères de MM. Chabert et de Carnières au vin d'honneur qui a si mal tourné pour lui et dont il gardera longtemps le souvenir.

Mais cette fois-ci, malgré sa verve intarissable et son éloquence, M. Millet n'a pu parvenir à mettre les rieurs de son côté.

Le temps est passé où la Colonie se laissait prendre à ses phrases habilement tournées et excellentement débitées. Il s'en est aperçu.

Ce pauvre Millet ce n'était pas du champagne qu'il devait boire, c'était le calice jusqu'à la lie surtout lorsque le ministre des Travaux Publics donnait raison aux porte-parole de la Colonie au sujet des revendications exprimées le matin.

Pendant que M. Krantz parlait, un spectateur attentif, très bien placé pour voir la physionomie de M. Millet, ne le quittait pas des yeux. Il observait au fur et à mesure que le ministre parlait, la décomposition visible du visage de M. Millet, qui s'allongeait démesurément.

M. Millet était véritablement sur le gril et il a dû pousser en sortant de cet enfer où, probablement il ne remettra jamais plus les pieds, un profond soupir de soulagement.

C'est le revers de la médaille qui commence.

Nous sommes certain qu'il se rappellera longtemps le vin d'honneur offert à M. Krantz.

Chronique locale et régionale

LA PROSPÉRITÉ TUNISIENNE

(SUITE)

Le *Journal officiel Tunisien* de cette semaine enregistre encore neuf liquidations judiciaires ou faillites !!

Sans commentaires.

Service de Table : 74 PIÈCES, 28 fr. 90
rue d'Italie, 28, chez M. DEPLANCHE

NOS FÉLICITATIONS

La Compagnie Bone-Guelma vient de modifier son horaire d'été sur certaines lignes, notamment sur celle de Tunis à Hammam-el-Lif dont le trajet est rapporté de 40 à 30 minutes.

Cabinet de M. ODDO, médecin-dentiste. — Rue des Tanneurs. — Prix modérés.

CRIME HORRIBLE A BÉJA

Un crime odieux vient de se dérouler dans notre ville et plonger dans le plus grand malheur une des familles les plus estimées et des plus laborieuses de la colonie Italienne.

Le nommé Guiseppo Franco, âgé de neuf ans, sortant de l'école pour se rendre chez ses parents, a été entraîné par un arabe, le nommé Mohamed Mécheri, âgé de 22 ans, exerçant la profession de charretier, a voulu satisfaire une passion brutale sur lui et après avoir consommé son crime l'a assassiné.

D'après l'examen médico-légal, l'enfant portait sur le visage et au cou des traces de brutalité qui prouvaient qu'il y avait eu lutte, et cinq coup de couteaux dont deux de sept centimètres de largeur sur douze de profondeur environ, dont deux dans la région du bas ventre qui ont occasionné la mort.

Grâce à la grande habileté de M. Deveaux, notre nouveau commissaire de police, ainsi qu'à son vaillant et intelligent personnel, la brute n'a pas tardé à être arrêtée.

Les obsèques ont eu lieu aujourd'hui au milieu d'une foule considérable, sans distinction de religion ni de nationalité qui avait tenu à accompagner cet infortuné à sa dernière demeure.

Nous espérons que la justice saura donner satisfaction à cette famille éplorée ainsi qu'à toute la population indignée.

À la dernière heure nous apprenons que quatre autres indigènes témoins présumés de l'assassinat de Franco auraient été arrêtés.

Nous adressons toutes nos félicitations à notre sympathique M. Jouafré, juge de paix suppléant qui a apporté beaucoup de zèle dans cette triste affaire.

L'**Absinthe OXYGÉNÉE CUSENIER** est la grande découverte pour la santé des consommateurs d'absinthe soucieux de leur santé.

Dr BERNARD.

Hôtel des Sociétés Françaises

Samedi 30 avril 1898, à huit heures et demie, aura lieu un concert donné par Madame Néva, professeur de chant, élève de Wartel.

Brasserie du Phénix. — MACHÉRET, propriétaire. — Restaurant à toutes heures. — Salon au premier. — Bière brune et blonde supérieure. — Expéditions dans l'intérieur.

GRAND HOTEL Restaurant du Casino d'Hamam-el-Lif, ouvert toute l'année.

AUX SOURDS. — Une dame riche, qui a été guérie de sa surdité et de bourdonnements d'oreille par les Tympan artificiels de L'INSTITUT, a remis à son institut la somme de 25,000 francs afin que toutes les personnes sourdes qui n'ont pas les moyens de se procurer les Tympan puissent les avoir gratuitement. S'adresser à L'INSTITUT, "LONGCOTT," GUNNERSBURY LONDRES, W.

Cie des Pots de Tunis, Sousse et Sfax

VENTE

aux enchères publiques

DE

TERRAINS A BATIR

Situés au nouveau Port de TUNIS

Le public est informé que le mardi 2 mai 1899, à neuf heures du matin, il sera procédé, dans le magasin n° 3 de la Compagnie des Ports, sur le terre-plein Sud du bassin de Tunis, à la vente aux enchères publiques des parcelles numéros 30, 41, 53, 55, 64, 67, 97, 123, 124, 131, 156 et 162 du plan de lotissement du port de Tunis.

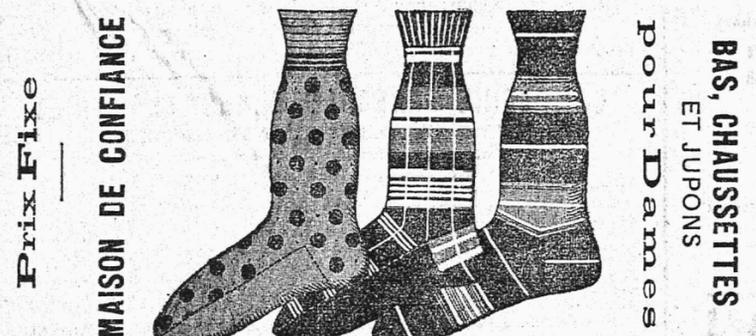
La contenance moyenne des parcelles est de 8 à 900 mètres carrés et leur mise à prix varie de 16 à 35 francs.

Le plan de lotissement et le cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente seront tenus à la disposition du public dans les bureaux de la Compagnie des Ports à Tunis, à Sousse et à Sfax et au siège social, 17, boulevard de la Madeleine, à Paris.

Pour reconnaître les lots, s'adresser au bureau de la Compagnie, Bâtiment des Services du Port, sur le terre-plein Ouest du bassin de Tunis.

La Chaussure la plus élégante, la plus solide et le plus grand assortiment dans tous les genres, se trouve :

MAISON
E. FAURE & Cie
TUNIS — 14, rue d'Italie — TUNIS



Prix Fixe

MAISON DE CONFIANCE

BAS, CHAUSSETTES ET JUPONS pour Dames

Division d'Occupation de Tunisie

ADJUDICATION des Transports de la Guerre

Le mardi 16 mai 1899, à deux heures après-midi, il sera procédé dans les Sous-Intendances militaires des places désignées ci-après à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, de l'entreprise des transports de la Guerre à exécuter par voie de terre du 1er Juillet 1899 au 30 Juin 1904, dans les régions d'entreprise suivantes :

Place de Tunis (3^e Sous-Intendance). Région Nord, comprenant les arrondissements administratifs de Tunis, Sousse, Bizerte, La Manouba et Hammam-el-Lif.

Place de Gabès (Sous-Intendance). Région Sud, comprenant les arrondissements administratifs de Gabès et de Sfax. Le public sera admis à prendre connaissance du cahier des charges dans toutes les Sous-Intendances de la Tunisie et dans celles d'Alger, Constantine, Bône et Philippeville.

Pour tous autres renseignements, se reporter à l'affiche ou s'adresser aux Sous-Intendants militaires chargés de procéder à l'adjudication dans les places de Tunis et de Gabès.

LE DIRECTEUR DE L'INTENDANCE,
DUFOUR.

Nota. — En cas d'insuccès de la première adjudication, il serait procédé sans autre avis à une nouvelle adjudication le samedi 27 mai 1899, à la même heure.

MALADIES DES YEUX

M. le Docteur VARESE, aide de la clinique ophtalmologique de l'Université de Palerme, donne tous les jours des consultations pour les maladies des yeux, dans sa maison de santé, rue Bab-el-Khadra, n° 5.

A vendre, à Radès, une maison, à construction arabe, comprenant 6 pièces, cuisine, patio, citerne et puits et petit jardin de 300 mètres, situés sur la colline donnant sur la mer.

Prix demandé : 8.000 francs. S'adresser au bureau du journal.

Machines Agricoles

A partir du 1^{er} mai prochain le magasin de Mme V^e BLANC, Machines Agricoles, sera transféré, 7, rue de Portugal, près de l'Avenue de Carthage, Tunis.

Vins et Comestibles

GROS — G. MARRILLIÉ — DÉTAIL
Passage de Bénévent
TUNIS

Vin rouge à la bouteille à 0^{fr} 30 le litre. Livraison à domicile par paquets de 12 COMESTIBLES FINS VINS FINS, CHAMPAGNE, LIQUEURS DE MARQUE, ETC.

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Les qualités désinfectantes, microbicides cicatrisantes qui ont valu au Coaltar Saponiné de L'INSTITUT son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires des dents, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche, etc.

Le flacon 2 francs, les 6 flacons 10 francs, dans toutes les pharmacies. Se défier des contrefaçons. Dépôt : Pharmacie NER.

A NOS LECTRICES

Nous appelons spécialement l'attention de nos lectrices sur le magasin « Mercerie et Modes » tenu par M^{me} L. BORDES, 16, rue d'Espagne. Elles trouveront là tout un assortiment d'articles de bon goût indispensables à la toilette, tels que : rubans, dentelles, parfumerie, cravates, ganterie, etc., le tout à ces prix avantageux, et de première qualité.

FEUX D'ARTIFICE

J. PAONESSA, artificier

Fournisseur de S. A. le Bey et de la ville de Tunis
Prix défiant toute concurrence

22, avenue de la Marine, Tunis

Entreprise de fêtes publiques et privées ; vente et locations d'articles d'illumination, pétards, serpentins, soleils, etc.; figures allégoriques sur commande.

AGENCE PAYAN

TUNIS. — Rue Es-Sadikou, 12.

Transit international. Service de groupage et réexpéditions pour tous pays. Opérations de douane. Camionnage. Déménagement, Emballage, Immobilier. Service des bagages aux arrivées et départs des paquebots.

Première marque de Pontillier
ABSINTHE

JUNOD

Se trouve dans tous les cafés et chez les négociants en gros. L. SOLET, agent général dépositaire pour la Tunisie, 16, avenue de la Marine, Tunis.

Vins de Coteaux

rouges et blancs, Eaux-de-vie de vin et de Marc

Produits de France et de Tunisie
L. DEPLANCHE, Fils
Cité d'Alsace et Lorraine
ex-bureau du Commissariat central de Tunis

NOTA. — Adresser les commandes au bureau et chais, à l'adresse ci-dessus. Livraisons immédiates à domicile.

Absinthe OXYGÉNÉE CUSENIER

PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

Entreprise générale pour l'Electricité
Félix DAPOIGNY

20, rue Es-Sadikia, 20 - TUNIS
Téléphones, sonneries électriques, porte-voix, lumière électrique, paratonnerres, moteurs à gaz et à pétrole.

CAVES DE MOGHRANE
Avenue de Paris, 10, TUNIS

VINS EN GROS ET AU DETAIL
à 0 fr. 25 le litre.

On porte à domicile par bonbonnes.

Eau-de-vie de vin, Eau-de-vie de marc, Liqueurs fines Vin de Chianti, Champagne.

Demander partout

La PRUNE VELO

ET LE

QUINA PRUNEAU

tiré de la distillation bien faite de la prune. Seul agent dépositaire pour la Tunisie : Léon Solet, grand dépôt de marques, 16, avenue de Carthage, Tunis.

NOUVELLE

Boulangerie du Pain Viennois

Armand AICHELIN

29, rue d'Espagne — TUNIS

Pain de luxe et de ménage. — Pain anglais. — Petit pain pour thé et café. — Croissants, brioches au beurre. — Petit pain pour sandwiches.

On porte à domicile

AVIS

M^{me} veuve D'ESPAGNE prévient sa clientèle que MM. Mathieu et C^{ie} sont seuls dépositaires de ses vins à Tunis.

Pour les commandes, s'adresser à MM. Mathieu et C^{ie}, au dépôt, 5, rue de la Poste, ou à leur magasin, rue Al-Djazira, 20, en face du Bazar Tunisien.

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12

Em. GIRAUD, propriétaire

GRANDE RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE

Service à la carte et à prix fixe

Salons pour Familles

Spécialité de Conservas de Gibiers et de Fruits

MEDAILLE OR ET ARGENT

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte

22, rue de Russie, 22

Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.
Plans, Projets, affaires à forfait

Vermouth DOLIN

DOLIN — Chambéry

Seul représentant pour la Tunisie
L. SOLET, 16, avenue de Carthage.
TUNIS

Quinquina VINCENT

(Marque déposée)

Vente des vins de l'Archevêché de Carthage Gros et détail

Expéditions par caisses et par fûts dans tous les pays

On expédie par colis-postaux dans toute la France du Vin Muscat de l'Archevêché de Carthage.

S'adresser à M. H. VINCENT, négociant en vins, 7, rue du Soudan, près de la Gare française — TUNIS

PIANOS, ORGUES

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

F.-J. COTTEAUX

ex-sous-chef de musique au 4^e Zouaves
54, Avenue de la Marine

Capitaux à placer

sur première hypothèque

A TUNIS

S'adresser au bureau du journal

A VENDRE ou à louer à

Maxula-Radès, belle villa avec jardin, remise, écurie. S'ad. Villa Jeanne Marguerite.

POUDRE DE RIZ

ADHERENTE, INVISIBLE
PARFUM EXQUIS

LA MADONE

VENTE EN GROS :

HUBERT, Parfumeur, à BORDEAUX

DÉPÔT dans toutes les bonnes Parfumeries, à PARIS, 26, Rue d'Enghien.

Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. Avice à Tunis.

Imprimerie Spéciale de la PETITE TUNISIE
10, rue Annibal, Tunis

Le Gérant : Em. LACROIX

Grandes Brasseries Réunies de Maxéville (Nancy)

DÉPÔT GÉNÉRAL POUR LA TUNISIE

"Brasserie de MAXÉVILLE"

Rue Amilcar — TUNIS

Les Bières de Maxéville, recommandées par toutes les sommités médicales, sont les plus légères et les moins alcoolisées de toutes les bières françaises, (Analyse du Laboratoire municipal de la ville de Paris.)

Expéditions à l'intérieur, en fûts et en bouteilles.

SOCIÉTÉ DES SABLES DE L'OUED MILIANE DE KLÉDIA

La Société des Sables de l'oued Miliane de Klédia a l'honneur d'informer MM. les propriétaires, architectes, entrepreneurs, etc., que depuis le 22 février elle tient à leur disposition, à la Gare Française, du sable de l'oued Miliane, de première qualité, exempt de terre. La Société se charge de livrer toutes les quantités qui lui seront demandées.

S'ADRESSER A SON REPRÉSENTANT A LA GARE FRANÇAISE

A. SEGUIN
BORDEAUX
Membre du Jury
Hors Concours
Exposition Internationale
BORDEAUX
1895

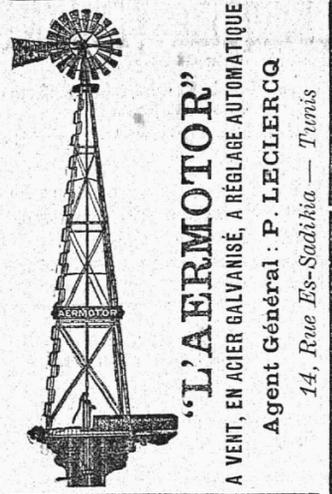
TEINTURE INSTANTANÉE DU CHEVEUX et la BARBE
PROCÉDÉ PERFECTIONNÉ POUR RECOLORER à la minute les CHEVEUX et la BARBE

Vente dans toutes les bonnes PARFUMERIES PHARMACIES et DROGUERIES.

Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE, place du Tribunal TUNIS

EPICERIE & COMESTIBLES
 DÉTAIL DOURA FRÈRES GROS
 25-27, rue des Glacières - TUNIS
 DENRÉES COLONIALES, LÉGUMES SECS, CONSERVES ALIMENTAIRES
 Semoules et farines - Pommes de terre
 Liqueurs ordinaires et de premières marques

Demandez partout
LE KINA-BELLOTT
 ABSINTHE ET AMER CONILH
 BELLOT, Distillateur à Tunis
 Dépôt général des eaux minérales des VICHY
 des liqueurs fines de la maison LAVAINE & C^{ie} et du Champagne MONTEBELLO



'L'ERMOTOR'
 A VENT, EN ACIER GALVANISÉ, A RÉGLAGE AUTOMATIQUE
 Agent Général: P. LECLERCQ
 14, Rue Es-Sadikia - Tunis

An Grand Salon Moderne
 Seule Maison française
 créée à Tunis le 2 Juin 1883



P. FOURCADE
 COIFFEUR-POSTICHEUR
 Passage de Bénévent et rue Amilcar - TUNIS

A. GAUVAIN
 Dépositaire des produits de la
 Maison SAINT FRÈRES
 7, rue Amilcar, 7 - TUNIS

Tolles à volles et galvanisées - tentes et ta-
 -- rideaux - toiles et sacs - moquettes -
 emises - gilets de chasse - espadrilles -
 sangles, septain - cordages et ficelles.

Domaine de Potinville
 P. POTIN, propriétaire
CHAUX
 hydraulique

ET CIMENTS
 VENTE AU DÉTAIL
 Avenue de Carthage

BOIS DE CHAUFFAGE
 Charbon de bois, houille
 et briquettes
 B. RICHARD, A. MILITTE
 SUCCESEUR

Bureaux : Place de la Gare Fran-
 çaise. - Magasins : rue du Maroc,
 ancien Fondouk au Charbon.
TUNIS

Compagnie Algérienne
 SOCIÉTÉ ANONYME
 ap. 15.000.000 entièrement versés.
 Comptoir de Tunis
 Avenue de France
 Escompte - recouvrements -
 avances sur titres et marchandises -
 chèques et lettres de crédit sur
 tous pays - encaissements de cou-
 pons - ventes et achats sur gardi-
 titres.
 Intérêt bonifié aux déposants de
 fonds 2 0/0 - Bons de caisse - bons
 trois ans et deux ans, 3 0/0 - bons
 à un an et quatre ans, 3 1/2, 0/0 -
 bons à cinq ans, 4 0/0.

M. LOUIS FOUBERT
 Courtier Maritime et Commercial
 TUNIS - 14, Rue Es-Sadikia, 14 - TUNIS
 CAMIONNAGE - FORMALITÉ EN DOUANE
 Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse
 CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
 Service spécial de Déménagements

MAGASINS DE DEPOTS
BOULANGERIE MÉRIDIIONALE
 48, Rue Al-Djazira. - TUNIS

C. FÉBRIER
 SPÉCIALITÉ DE PAIN DIOGÈNE
 LIVRAISON A DOMICILE

Aux Armes de Saint-Etienne
 23, rue Al-Djazira - TUNIS
C. BOURY, Armurier
 Armes de chasse et de tir. Articles de chasse
 BICYCLETTE des premières fabriques françaises
 Appareils de pesage de tous systèmes
 Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances
 DÉPÔT DE POUDES DE MINES et de CHASSE

SOCIÉTÉ FRANÇAISE
 TUNIS - 17, rue d'Espagne, 17 - TUNIS
CHALLANT & C^{ie}

SPÉCIALITÉ DE CAFÉS GRILLÉS
 Thés et Chocolats de premiers choix

DEPOT DES CAOUTCHOUCS
TORRILHON et C^{ie}
 DE CLERMONT-FERRAND
 TUNIS - 18, rue de Constantine, 18 - TUNIS

Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour vin, bière, alcool, vinaigre, huile, acide,
 arrosage et pompes à incendie. - Tuyaux pour gaz, appareils à sulfater, acoustique, etc. -
 Courroies pour transmission et transporteurs. - Courroies balata; joints, clapets, ron-
 delles, tampons pour pompes. - Cordes caillat, graisseur (breveté s. g. d. g.) feuilles caout-
 chouc, loutre plombaginée dit carponium, etc., etc. - Balais-racloirs (brevetés s. g. d. g.) -
 Garnitures de roues de tous véhicules. - Tapis pleins et à grilles. - Pneumatique
 Torrillon (breveté s. g. d. g.) - Le toutiste (breveté s. g. d. g.) cercles creux et pleins et
 tous articles pour la vélocipédie. - Vêtements civils et militaires indécomposables, ta-
 bliers de cheval, couvertures, malletières, houzeaux, tubes, etc., etc.
 S'adresser MAISON MOËLE, 7, Avenue de France, Tunis, seule dépositaire
 pour la Tunisie.

Cabinet Dentaire
 20, rue d'Angleterre - TUNIS

Ouvert tous les jours de 8 à 11 h. du matin et de 1 à 5 h. du soir
 Les dimanches et jours fériés par rendez-vous

V. PETIT, chirurgien-dentiste
 ex-opérateur de la Société dentaire de Paris

Extraction simple... Fr. 2 | Obturation émail... Fr. 3 et 5
 Extraction sans douleur... 5 | -- platine et argent 3 et 5
 Nettoyage de bouché... 3 et 5 | Aurification..... de 8 à 25
 Appareils partiels ou complets, dents américaines et anglaises
 6 fr. la dent

Dents à pivot or, sans pla- | Dents sur or..... Fr. 15
 que ni chochet... Fr. 12 | Redressement.... de 25 à 50
 Réparation d'appareils, 5 et 6

Tous mes appareils dentaires et obturations sont exécutés
 avec des matières premières de même fabrication et de même
 valeur que celles universellement employées par tous les den-
 tistes.
 Tous mes travaux sont garantis et défient toute concurrence

G^{DE} EPICERIE ORIENTALE
 GROS ET DÉTAIL - Rue d'Italie, 24 et 26 - Maison fondée en 1881
Aimé EYRIÈS
 Tenrées coloniales, Conserves alimentaires françaises et anglaises, Vins fins, Spiritueux
 Liqueurs fines de marque.
 Arrivages par tous les courriers de Beurres, Fromages et Charcuterie.
 Demander le Catalogue

MATERIAUX DE CONSTRUCTION
 Chaux et Ciments, Briques, Tuiles, Carreaux, etc.
H. BOURREL
 entrepositaire
 Représentant de la Société FREYDIER, GOUY et C^{ie} de Cruas, bassin du Teil (Ardèche)
 Chaux éminemment hydraulique, Ciment Portland de Grapper
 Entrepôts et bureaux : 54, avenue de la Marine, TUNIS

LE MONDE
 C^{ie} Française d'Assurance sur la Vie et contre l'Incendie
 SIÈGE SOCIAL : PARIS, 16, rue Lepeletier
 sous le contrôle de l'Etat

VIE - Assurances en cas de décès. - Mixtes et à terme
 fixe. - Assurances en cas de vie. - Rentes viagères immé-
 diates, différées et de survie. - Nues propriétés, etc.
INCENDIE - Assurances d'immeubles, fermes, mobi-
 liers, marchandises. - Assurances contre la foudre et les
 appareils à vapeur. - Contre le recours des locataires. -
 Contre les risques locatifs et les risques du voisinage.

La Compagnie **LE MONDE** opère à primes fixes. Elle
 assure conjointement les propriétaires et les locataires à une
 prime inférieure à celle applicable à chacun séparément; la
 Compagnie affranchit de toute responsabilité les familles et les
 domestiques des assurés.

Les polices de la Compagnie **LE MONDE** sont acceptées par le **Crédit Foncier de France**.
 S'adresser, pour tous renseignements, à M. G. ATTIA, agen général et inspecteur de la Compagnie,
 Tunis, 25, avenue de Paris.

Grande Boulangerie et Pâtisserie Anglaise
 24, rue d'Italie
ET GRANDE BOULANGERIE VIENNOISE
 3, boulevard de Paris - TUNIS
 Spécialité de pain viennois. - Brioches - Croissants - Petits
 pains pour thé et café - Bonbons - Gateaux - Tartes - Desserts,
 etc.
 Pains de luxe et de ménage - Spécialité de pains anglais - Bis-
 cuits - thés fins - Vins fins et liqueurs de premier choix - Pe-
 tits fours - Fournitures pour soirées - Baptêmes - Mariages et
 Bals.

VINS DE FRANCE & DE TUNISIE
Rhum Sainte-Lucie
 Eaux-de-vie fines de marc et de vin
René DELARUE
 14, rue d'Espagne, Tunis

PHARMACIE LYONNAISE
 TUNIS - 12, rue d'Italie, 12 - TUNIS
 ROSSET-BRESSAND, pharmacien
VIN TONIQUE DES SUFFÈTES
 a la Kola, Coca, Phosphate de Chaux
 DRAGÉES ANTIANÉMIQUES et ANISEPTIQUES
 DES SUFFÈTES
 Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, présentés au public
 après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitement exact de
 toutes les personnes affaiblies par les chaleurs. Collophénique, d'emploi certain, pour brûlures et
 plaies excès, inflammations de la bouche.
 Eau minérale purgative, gros et détail
 Lotion végétale pour la conservation de la chevelure
 Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par retour du
 courrier.

A L'ÉTOILE D'OR
 TUNIS - 20, rue d'Italie, 20 - TUNIS
 LE MAGASIN DE L'ÉTOILE D'OR
 offre un choix considérable d'articles de bijouterie tels que
 alliances bagues bracelets boucles-doreilles chaînes de montre,
 colliers, médailles, médaillons, épingles de cravates, etc. etc
 tous ses articles sont en or contrôlé 18 karats. Articles en ar-
 gent premier titre bracelets bagues, bourses, rond de serviettes,
 pince à sucre, etc. etc.
 La maison recommande principalement son choix de haute
 ntaise en émail article de la dernière création.

Comptoir National d'Escompte de Paris
 Société anonyme au capital de 100 millions de fr. entièrement versés
 AGENCE DE TUNIS
 Sous-Agences à Sousse et à Sfax, Bureau à Gabès
Th. PROUST o. *, Directeur des Agences en Tunisie
 Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur mar-
 chandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, débits de titres so-
 criptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.
DEPÔTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES
 A vue, 2 1/2 % - à 2 ans, 2 1/2 % - à 3 ans, 3 % - à 4 ans, 3 1/2 %
 LOCATION DE COFFRES-FORTS
 Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde de
 valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.
 Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sé-
 curité contre le vol et d'incendie.

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie
 Société anonyme. Capital : 30 millions
Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia
 Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres,
 encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.
 Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue, 2 %, 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE
 PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS - SERVICES A GRANDE VITESSE
 Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Sousse-Tunis-Marseille

Départ de Marseille	Le	Vendredi	midi.
Arrivée à Tunis	Le	Mardi	7 h. 30 soir.
Départ de Tunis	Le	Mercredi	4 h. soir.
Arrivée à Sfax	Le	Jeudi	10 h. matin.
Départ de Sfax	Le	Jeudi	3 h. soir.
Arrivée à Sousse	Le	Vendredi	2 h. matin.
Départ de Sousse	Le	Vendredi	midi.
Arrivée à Tunis	Le	Vendredi	9 h. soir.
Départ de Tunis	Le	Samedi	midi 30.
Arrivée à Marseille	Le	Dimanche	8 h. soir.

Ligne hebdomadaire Marseille-Bizerte-Tunis-Malte-Tunis-Bizerte-Marseille

Départ de Marseille	Le	Vendredi	midi.
Arrivée à Bizerte	Le	Samedi	8 h. 30 soir.
Départ de Bizerte	Le	Samedi	minuit.
Arrivée à Tunis	Le	Dimanche	4 h. matin.
Départ de Tunis pour Malte	Le	Dimanche	3 h. soir.
Arrivée à Malte	Le	Lundi	9 h. matin.
Départ de Malte pour Tunis	Le	Lundi	9 h. soir.
Arrivée à Tunis	Le	Mardi	11 h. m.
Départ de Tunis pour Bizerte	Le	Mercredi	midi 30.
Arrivée à Bizerte	Le	Mercredi	4 h. 30 soir.
Départ de Bizerte pour Marseille	Le	Mercredi	10 h. 30 soir.
Arrivée à Marseille	Le	Vendredi	7 h. matin.

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE
 C^{ie} TOUACHE - Service postal français - Agence de Tunis
 Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie et la Tunisie,
 le Tripolitaine et le Maroc
 Transport de passagers, de dépêches et de marchandises
ARRIVÉE DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 3 h. 15 matin.
 » **DE LA COTE TUNISIENNE** (Tripoli, Djerba, Gabès,
 Sfax, Mehdiâ, Monastir, Sousse), tous les dimanches
 à 8 h. 30 matin.
 » **A MARSEILLE**, tous les mercredis, à 3 h. 45 matin.
DÉPART DE MARSEILLE POUR TUNIS, tous les mercredis, à midi.
 » **DE TUNIS POUR MARSEILLE**, tous les lundis, à midi 30.
 » **DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE** (Sousse, Sfax,
 Gabès, Djerba, Tripoli), tous les samedis, à 4 h. du soir.
 La C^{ie} accepte avec connaissances directs les marchandises à des-
 tination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes,
 Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, Anvers, Rot-
 terdam, Amsterdam, Londres, la Chine, la Cochinchine, l'Australie,
 la Nouvelle-Calédonie, et de tous les points desservis par la Compagnie
 des Messageries Maritimes.
 Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunisi
 8, rue d'Allemagne.
 L'Agent principal, J.-B. PÉDELUPÉ.